

La politique d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme (PLU) a été revisité afin d'aménager les grands axes et de préserver les zones pavillonnaires. Le Maire disposait traditionnellement de trois leviers pour modifier le visage de sa commune : il définit son PLU, il peut user de son droit de préemption, il délivre les permis de construire.

Avec l'entrée en vigueur de la Métropole du Grand Paris , la définition du PLU et le droit de préemption ont été transférés à l'établissement public territorial Paris Terres d'envol, mais la Ville du Blanc-Mesnil a pu redéfinir à temps son PLU .

Ainsi, un nouveau PLU est désormais en vigueur pour permettre l'aménagement des grands axes.

La réintroduction de la mixité sociale constitue l'un de ses principaux objectifs avec la préservation de la zone pavillonnaire. Sur ce dernier point, le PLU impose désormais des exigences fortes. Les nouvelles constructions de logements individuels ne doivent pas excéder 9 mètres de hauteur. Leur propriétaire ont l'obligation de conserver 40 % d'espace vert en pleine terre végétalisée et plantée. Enfin, chaque pavillon doit accueillir au moins deux places de stationnement.

Le bilan de la politique du logement

Les relations entre les maires et l'État en matière d'urbanisme et de production de logements ont globalement été marquées par l'incompréhension et la défiance.

Au Blanc-Mesnil, nous avons probablement le projet ANRU le plus ambitieux des années qui viennent. Avec le concours des bailleurs et de la région Île-de-France, nous sommes en train de **transformer le visage de la cité des Tilleuls**, l'une des plus dégradées de la région parisienne.

Dans cette cité qui compte aujourd'hui 100% de logements sociaux, nous sommes en train de réintroduire de la mixité sociale en construisant **2000 logements de grande qualité architecturale** au milieu d'un environnement paysagé.

La qualité de vie que nous proposons est le seul moyen d'attirer dans ce quartier une population de propriétaires qui sera en mesure de **rééquilibrer l'habitat** et de faire cohabiter la population historique de cette cité avec une **nouvelle population de propriétaires**.

Devant ce projet ambitieux de transformation de l'habitat, l'État impose de reconstruire « hors site » les logements sociaux qui seront reconstruits dans le cadre de cette opération urbaine.

Alors même que le but de la rénovation urbaine consiste à introduire de la mixité sociale, l'État met la Ville dans la position de devoir annoncer aux habitants de cette cité qu'ils devront partir au moment même où nous allons améliorer leur quartier. La Ville du Blanc-Mesnil s'oppose à cette injonction.

Une politique de construction pour rééquilibrer l'habitat

L'arrivée de deux gares du Grand Paris Express constitue une opportunité considérable en matière de construction, puisqu'elle permet de réaliser des opérations de qualité.

Encore faut-il ne pas perdre de vue l'objectif de mixité sociale porté par la Ville du Blanc-Mesnil. Dans le cas du Blanc-Mesnil, cela consiste précisément à ne pas imposer toujours davantage de logements sociaux alors que la commune en compte déjà plus de 45%.

Contact

Direction de l'Aménagement

Hôtel de ville 1, place Gabriel-Péri 93150 Le Blanc-Mesnil France 01 45 91 71 50

À SAVOIR

Le Plan local d'urbanisme du Blanc-Mesnil a été révisé en 2016 et mis à jour en 2016 et en 2017.

Chaque nouveau projet de logement individuel prévoit la création de 40% d'espaces verts et de 2 places de stationnement.

À télécharger

Cahier de recommandations architecturales de la Ville du Blanc-Mesnil	784.71 Ko
Charte des promoteurs et aménageurs intervenant au Blanc-Mesnil	2.92 Mo
Charte des enseignes et des devantures de la Ville du Blanc-Mesnil	5.86 Mo

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri BP 10076 93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Mardi 14:00-17:30 Mercredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi

09:00-12:30, 14:00-17:30 Vendredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi 09:00-11:45 Dimanche Fermé

Dernier accès pour une prestation à 17h15.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès 93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Mardi

09:00-12:15, 13:30-19:45

Mercredi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Jeudi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Vendredi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Samedi

Fermé Dimanche Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.